



Montreuil, le 27 mars 2020

Monsieur Jean BASSERES
Directeur général de Pôle Emploi
1-5 Avenue du Dr Gley 75020 PARIS

Secrétariat : 01 55 82 81 64

e-mail : sec.dir.conf@cgt.fr

**Pour tout courrier à la Coordination ajouter
« case 8-2 » à l'adresse générale**

Objet : Demande de versement automatique des allocations chômage

Monsieur le Directeur Général de Pôle-Emploi,

La CGT, par la présente lettre, vous demande de mettre en place un versement automatique des allocations.

En effet, la période de l'actualisation est toujours un moment de forte affluence dans les agences et dans la situation pandémique que nous traversons, laquelle atteindra son pic dans sept à dix jours, nous pensons qu'il serait raisonnable de ne prendre aucun danger tant pour les usagers que pour les travailleurs du service public.

De plus, en ce contexte de forte instabilité de l'emploi, les travailleurs précaires, à l'instar de ceux qui évoluent dans le bâtiment, ne pourront s'actualiser sans prendre le risque de faire des erreurs. Il en va de même pour les salariés multi-employeurs ou, plus généralement, ceux qui cumulent plusieurs activités qui peuvent s'arrêter à tout moment.

Enfin, maintenir l'actualisation reviendrait à rompre avec le principe constitutionnel d'égalité de traitement des citoyens : nous rappelons que 6.8 millions de travailleurs n'ont pas accès à internet et que de nombreux services publics comme les médiathèques sont fermés au public.

Nous tenons à saluer l'implication de tous les conseillers et agents de Pôle-Emploi qui assurent la continuité du service public dans des conditions difficile. Maintenir l'actualisation les aggraverait alors même qu'on peut raisonnablement penser, au vu de la crise sanitaire que nous traversons et de ses conséquences économiques, que les travailleurs privés d'emploi ne puissent mener leurs démarches habituelles en vue de retrouver un emploi.

C'est pourquoi nous vous demandons de mettre en place le versement automatique des allocations et d'annuler l'ensemble des indus ou trop-perçus qui pourraient survenir.

De même, après consultation avec nos mandatés dans les IPR/IPT, nous constatons que les conditions ne sont pas réunies pour tenir des réunions à distance: risque sur les données, manque de temps pour le traitement des dossiers. Nous demandons en conséquence une acceptation automatique des demandes des allocataires : ouvertures des droits pour les démissionnaires, annulation des trop-perçus.

Dans l'attente d'une réponse que nous souhaitons positive, veuillez recevoir nos sentiments distingués.

Denis GRAVOUIL
Membre de la Direction confédérale

Catherine PERRET
Secrétaire confédérale

Pb.